

## Section Retraités

Alençon, novembre 2024

Cher(e) Collègue,
Le montant de la <b>cotisation des Retraités</b> pour l'année <b>2025</b> est fixé comme suit :
Personne seule ou conjoint d'un membre actif décédé 10 € Couple 20 €
Aussi, je vous invite à remplir le bulletin ci-joint et à régler votre cotisation avant le 10 janvier 2025
Veuillez adresser votre règlement (de préférence par chèque) et votre <u>bulletin</u> d'adhésion complété à : Amicale du Personnel de la CUA Section Retraités - Mairie – 61014 ALENCON CEDEX, ou en le déposant dans la boîte à lettre Parc de la Sicotière.
Le Bureau <b>≫</b>
avant le 10 janvier 2025  Bulletin d'adhésion pour 2025
MPrénom
Adresse
Très important : <u>si lieu de Travail différent d'Alençon</u> noter la Commune de la Communauté Urbaine :
Cotisation (1)
□ Couple       20 €         □ Personne seule       10 €         □ Conjoint d'un membre actif décédé       10 €
<b>Règlement</b> soit par chèque bancaire □, soit en espèces□.  Alençon, le